

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **22 FEV. 2023**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023**

**La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Arnaud PLANEILLE, attaché d'administration de l'Etat principal, adjoint à la cheffe du service des achats et des finances, secrétariat général aux moyens mutualisés, préfecture de la région Ile-de-France, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Nicolas GALLET, attaché d'administration principal, secrétaire général, école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille ;
- Madame Brankica RADIC, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée d'édition, école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette ;
- Madame Sabine TOEN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, assistante du conservateur régional de l'archéologie, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie, site de Toulouse.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par monsieur Nicolas GALLET, attaché d'administration principal, secrétaire général, école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille.

## Article 3

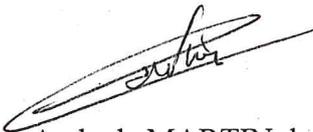
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **22 FEV. 2023**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude de MARTIN de VIVIES